



LES ACTES ANTISÉMITES ONT AUGMENTÉ DE 74 %

► Christophe Castaner a annoncé, lundi 11 février, que les actes antijuifs, après deux années de baisse, étaient passés de 311 à 541 en 2018

► « L'antisémitisme se répand comme un poison », a déclaré le ministre de l'intérieur, devant le mémorial vandalisé d'Ilan Halimi, dans l'Essonne

► Outre l'antisémitisme islamiste, l'extrême droite identitaire n'hésite plus à passer à l'acte, constate le délégué interministériel à la lutte contre le racisme

► Sur Internet, une nébuleuse conspirationniste alimente le discours contre les juifs, qui se répand aussi chez les gilets jaunes

PAGES 6-7



Paris 13^e, le 11 février. JACQUES DEMARTHON/AFP



ÉDITORIAL UNE INQUIÉTANTE RÉSURGENCE

LE NIVEAU D'ANTISÉMITISME a toujours été un baromètre fiable de l'état de santé d'une société. La progression impressionnante du nombre d'actes antisémites dévoilée, lundi 11 février, par Christophe Castaner, le ministre de l'intérieur, vient malheureusement le confirmer : en 2018, les actes répertoriés (insultes, menaces, dégradations de biens, agressions, homicides) ont progressé de 74 %, après deux années de recul.

Cette haine qui n'a rien d'ordinaire est un véritable poison. Ici, les murs sont recouverts de croix gammées, là, le mot « juden » (« juifs » en allemand) a été tagué sur une devanture, partout sur les réseaux sociaux se répandent des slogans sortis des poubelles de l'histoire.

LIRE LA SUITE PAGE 21

Politique La bataille des populismes

Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon étaient les seuls jusqu'ici à assumer l'héritage du populisme. Désormais, les responsables politiques sont nombreux à se réclamer du peuple - et à prendre acte d'une perte de légitimité

PAGES 8-9

Immobilier Le chemin de croix d'une lanceuse d'alerte ruinée

PAGE 11

Venezuela Le fragile soutien de l'armée à Nicolas Maduro

PAGE 5

Médias Cinq journalistes de la Ligue du LOL ont été mis à pied

CAHIER ÉCO - PAGE 8

Cinéma Dick Cheney et le vice du pouvoir absolu

PAGE 14

Elysée Ismaël Emelien sur le départ



Emmanuel Macron et Ismaël Emelien, en 2016. BESTIMAGE

C'EST UN REMANIEMENT qui ne dit pas son nom. Le chef de l'Etat se sépare progressivement de sa garde prétorienne, cette poignée de conseillers de l'ombre qui a conquis le pouvoir avec lui, mais que ses détracteurs accusent d'isoler le président. L'un des plus proches du chef de l'Etat, Ismaël Emelien, a ainsi confirmé, lundi

dans *Le Point*, son prochain départ de l'Elysée. Le trentenaire s'en va, officiellement, parce qu'il va publier un livre « fin mars-début avril ». Cette annonce intervient alors que le nom du conseiller est régulièrement cité dans l'affaire Benalla. L'Elysée réfute tout lien entre les deux événements.

PAGE 12

Santé

On ne peut plus accoucher à Saint-Claude

La maternité de cette ville du Jura a fermé en avril 2018 : il faut parcourir 60 km pour accéder aux soins. « Quand l'Etat s'en va », la suite de notre série

PAGE 10

Environnement Gardanne ne sait plus quoi faire de ses boues rouges

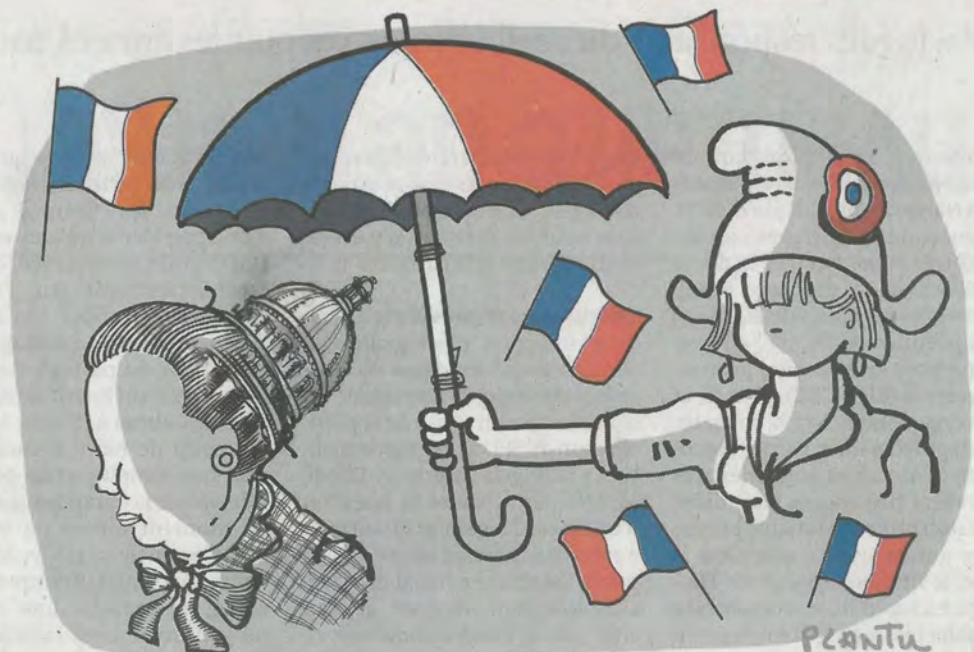
PAGE 13

Nombre record de ruptures conventionnelles en 2018

EN 2018, le nombre de ruptures conventionnelles individuelles a été légèrement supérieur à 437 000, soit une hausse de 3,9 % en douze mois, selon les données diffusées, lundi, par le ministère du travail. Ce dispositif, qui donne la possibilité à un employeur et à un salarié en CDI de se séparer d'un commun accord, n'a jamais été autant utilisé depuis sa création, en 2008. Certains spécialistes y voient le signe d'une amélioration du marché du travail. Le succès de cette procédure n'est pas exempt de dérives.

CAHIER ÉCO - PAGE 4

LE REGARD DE PLANTU



"UN PREMIER LONG MÉTRAGE ÉTONNANT DE MATURITÉ"

"BOULEVERSANTE RELATION FRÈRE-SŒUR" ★★

"UN DUO LUMINEUX" ★★

"ÉMOUVANT" ★★

NOÉMIE MERLANT GUILLAUME GOUX

LES DRAPEAUX DE PAPIER

UN FILM DE NATHAN AMBROSIONI

AU CINÉMA LE 13 FÉVRIER

SENSCRITIQUE PREMIÈRE



La route qui mène à l'hôpital de Lons-le-Saunier.



Le centre hospitalier Jura Sud de Lons-le-Saunier, à 60 kilomètres de Saint-Claude.

Loi santé : les futurs hôpitaux de proximité inquiètent les élus locaux

Alors que le projet de loi doit être débattu à l'Assemblée la semaine du 18 mars, les maires entendent peser dans la définition de ce qu'il sera possible de faire dans ces établissements

C'est l'une des principales mesures de la loi santé que doit présenter Agnès Buzyn, la ministre de la santé, mercredi 13 février, au conseil des ministres. Afin de mieux « graduer » l'offre de soins dans le pays, des dizaines de centres hospitaliers vont être labellisés « hôpitaux de proximité » ces pro-

chaines années. Couplée à une réforme des autorisations des activités de soins, la mesure inquiète fortement certains élus locaux.

Elle peut être lue de deux façons. Côté pile, les établissements concernés seront certes assurés d'un « socle » de services (médecine polyvalente, soins de suite et réadaptation, gériatrie...) ainsi que d'un certain niveau d'équipements (laboratoire d'analyse, radiologie, etc.). Un financement adapté, non directement indexé sur leur activité, leur sera également garanti. « On remet en face les moyens et les besoins, certains hôpitaux vont y gagner », promet Thomas Mesnier, le député (La République en marche) corapporteur de la loi santé.

Côté face, ces hôpitaux devraient renoncer à leurs plateaux techniques, c'est-à-dire à leurs blocs chirurgicaux, dont sont déjà dépourvus les actuels 243 hôpitaux de proximité. Cela se traduirait pour eux par la fin de la chirurgie conventionnelle et de l'obstétrique. Même si Agnès Buzyn s'est engagée à ce qu'il n'y ait pas de fermeture d'établissement, le sujet est sensible. « Pour redessiner la carte hospitalière et adapter l'offre de soins, le pouvoir politique marche sur des œufs. Pour fermer sans fermer, il transfère, il transforme », décrypte Claude Le Pen, économiste de la santé à l'université Paris-Dauphine.

A l'Association des maires de France (AMF), le projet est d'ores et déjà fortement critiqué. « Il y a un tour de passe-passe derrière tout ça », estime Nicolas Sansu, maire (PCF) de Vierzon et vice-président de l'AMF, où il est en charge du groupe « ville et santé ».

Pour lui, sans chirurgie ni maternité, « c'est un abus de langage d'appeler hôpital de proximité ce qu'on aurait appelé dispensaire il y a quelques années ».

Alors que plusieurs maires (Saint-Claude, Vierzon, Creil, Le Blanc) se battent actuellement pour conserver ou retrouver leur maternité, souvent sur la sellette par manque d'un nombre suffisant de gynécologues et d'anesthésistes, le maire de Vierzon, qui vient de sauver sa structure, juge que « le gouvernement fait fausse route en déshabillant certains territoires de services hospitaliers. Cette métropolisation de la santé est une erreur manifeste qui aura des répercussions politiques ».

Pas d'objectif chiffré

« Cette réforme est dans la continuité de ce qu'ont fait Roselyne Bachelot et Marisol Touraine, elle conforte cette vision globale d'un hôpital unique par département », constate pour sa part Dominique Colas, le président de l'Association nationale des centres hospitaliers locaux (ANCHL). Il dénonce l'affiliation obligatoire de ces petits hôpitaux à des groupements hospitaliers de territoire (GHT), créés par la précédente loi santé en 2016, et qui se traduit par des « fermetures de lits ou de services au profit des hôpitaux principaux » du groupement.

Les projets gouvernementaux sont pour l'instant encore flous, les ordonnances établissant les critères de ces futurs « hôpitaux de proximité » ne devant être publiées qu'à l'issue d'une phase de concertation de plusieurs mois. Au ministère de la santé, où l'on avait d'abord annoncé 500 à 600

hôpitaux de proximité d'ici à 2022, soit 250 à 350 labellisations, on renonçait prudemment, lundi 11 février, à donner tout objectif chiffré à la mesure, assurant qu'il n'y aurait pas de « décision coupée » au sujet de ces hôpitaux.

On assumait cependant d'inscrire la réforme dans la feuille de route tracée par Emmanuel Macron à l'Élysée le 18 septembre 2018 lors de son discours sur la réforme du système de santé. « Pour garantir le juste soin de qualité, (...) certaines activités devront fermer à certains endroits quand des plateaux techniques sous-utilisés deviennent dangereux ou que l'absence de médecin qualifié ne permet pas de les sécuriser », annonçait en toute transparence le chef de l'État, assurant qu'il ne laisserait « jamais ouvert un service dans lequel aucun d'entre nous n'envairait ses enfants ».

Alors que le projet de loi doit être débattu à l'Assemblée la semaine du 18 mars, les maires entendent peser dans la définition de ce qu'il sera possible de faire dans ce futur « hôpital de proximité ». « Il faut peser sur le législateur pour que des activités chirurgicales qui ne requièrent pas d'autorisation chirurgicale, comme la pose d'un pacemaker, continuent d'être possibles dans ces hôpitaux », explique Marie-Claude Jarrot, la maire (DVD) de Montceau-les-Mines. Elle souhaite également que des activités de « petite chirurgie de première nécessité », comme la cataracte, la hernie viscérale ou l'arthroscopie du genou puissent être faites dans ces établissements, qu'elle aimerait voir nommer « bassin de vie ». ■

FRANÇOIS BÉGUIN

Une femme se bat contre un promoteur immobilier

Après une longue guérilla judiciaire, Claudy Giroz, ruinée, risque de perdre sa maison

Critiquer les méthodes des promoteurs de la défiscalisation locative est risqué. Claudy Giroz le vit au quotidien. Elle en a fait son combat depuis plus de dix ans. Mais cette femme, âgée de 67 ans, qui a aidé des dizaines de milliers d'investisseurs d'un bien locatif à se sortir de situations financières ruineuses, affronte à son tour une épreuve difficile. Mercredi 13 février, le président du tribunal de grande instance de Bonneville (Haute-Savoie) pourrait ordonner la saisie de sa maison, faute d'avoir réglé une échéance de 30 000 euros à sa banque. A la suite de la longue guérilla judiciaire que lui livre le promoteur toulousain Omnium Finances, devenu Stellium, spécialiste de la défiscalisation locative, elle a accumulé les dettes.

Après avoir été, quelques mois, démarcheuse commerciale pour cette société et réalisant qu'elle avait floué des proches, Claudy Giroz a, dès 2007, fondé l'Association de défense des investisseurs et mandataires (ADIM) et dénoncé les méthodes des promoteurs. Leurs techniques de vente sont efficaces : recruter des néophytes comme elle, les former en deux jours et les inciter à contacter leur entourage familial, amical, professionnel, pour le convaincre, à l'aide d'un argumentaire type, d'acheter à crédit un logement neuf. Les vendeurs étaient aussi encouragés à recruter de nouveaux commerciaux, un parrainage leur permettant d'empocher de juteuses commissions sur les ventes de leurs filleuls.

« Prison financière »

Le réseau Omnium a ainsi, en 2011, compté jusqu'à 5 000 commerciaux capables d'écouler en quelques jours des programmes immobiliers entiers. Les appartements, achetés à crédit, devaient être loués six ou neuf ans, dans le cadre des dispositifs Robien puis Scellier, à des loyers censés couvrir les mensualités. L'affaire était présentée comme un investissement pour zéro euro, avec, à la clé, des économies d'impôts et, à terme, un patrimoine pour la retraite. Particulièrement ciblés, des ingénieurs, des militaires, des gendarmes ou des chefs d'établissement scolaire bénéficiant, souvent, de logements de fonction qu'ils devront quitter en fin de carrière, donc soucieux de devenir propriétaires avant cette échéance. Ce public est, en outre, peu familier des techniques financières, encore moins des règles fiscales, mais se montrait confiant dans les avantages fiscaux accordés par l'État, tels que présentés dans les simulations des démarcheurs.

En réalité, de nombreux appartements ne trouvaient pas de locataire et étaient bien loin de rapporter les loyers prévus, rarement compensés par les assurances contre les impayés. L'édifice financier étant compromis, l'avantage fiscal s'évanouit et les investisseurs sont, en plus, contraints de remettre de l'argent chaque mois pour honorer leur crédit, payer les charges, tout en ayant sur les bras

« En dix ans, j'ai été convoquée plus de 90 fois au tribunal, sans compter la valse des huissiers qui venaient frapper chez moi »

CLAUDY GIROZ
lanceuse d'alerte

un bien dont la valeur est divisée par deux, quand il ne devient pas tout simplement invendable. « C'est une prison financière, je suis et ne veux surtout pas transmettre cela à mes enfants », témoigne un directeur d'école d'Annecy.

« Nous, les militaires, on est souvent mutés – j'ai déménagé vingt-trois fois dans ma carrière – et on n'a pas l'occasion de s'acheter un logement pour nos vieux jours. On s'est fait manipuler », raconte une gradée qui, par l'intermédiaire d'une amie, épouse d'un membre de l'état-major, a acquis, en 2005, un appartement à Limoges. « On l'a revendu en 2017, douze ans plus tard, à la moitié du prix d'achat, et on doit encore 10 000 euros à la banque. Claudy Giroz nous a soutenus, son combat est juste, c'est une juste ! », juge-t-elle. Le système Omnium s'avère diabolique, puisque l'acheteur piégé n'ose pas se retourner contre son vendeur qui est un proche, un parent, un collègue, voire un supérieur hiérarchique – a fortiori un militaire, tenu au devoir de réserve. Les séqueles sont loin de n'être que financières.

Depuis la cave de sa maison transformée en bureau tapissé de milliers de dossiers, Claudy Giroz conseille les plaignants, les écoute, les soutient, sans oublier de répondre aux sollicitations des journalistes, parvenant à elle seule à donner un réel écho médiatique à son combat. Mais cela lui a valu, de la part d'Omnium, de nombreux procès en diffamation ou en dénigrement relancés à l'occasion de chaque émission de télévision (dix-huit en tout), de radio, d'article de journaux ou de blogs sur Internet. « En dix ans, j'ai été convoquée plus de 90 fois devant des tribunaux, raconte-t-elle, au pénal, au civil, en première instance, en appel et jusqu'en Cassation, à Nanterre, plusieurs fois à Paris, Versailles, Toulouse, Montpellier, Bonneville, Chambéry, sans compter la valse des huissiers qui venaient frapper chez moi. »

Elle a toujours été relaxée au pénal et n'a été condamnée qu'à deux reprises au civil, une fois à 1 euro symbolique, et une autre à verser 3 000 euros de dommages et intérêts au promoteur pour l'avoir menacé de dénonciation à la presse. « Une maladresse », déclarait, lors d'une audience à Paris, l'avocat, à partir de 2010, de Claudy Giroz, M^e Yves Baudelot. « Ce ne sont pas tant les frais de justice que les déplacements et frais d'hôtels et l'impossibilité de travailler qui ont plombé mes finances », explique-t-elle aujourd'hui, épuisée par ces années de tribulations stressantes. « Claudy Giroz ne sait pas refuser d'aider quelqu'un qui appelle au secours – près de 40 000 personnes en douze ans –, elle nous écoute, nous conseille, nous adresse des documents, nous communique des noms d'avocats... », raconte Jacky Lépinay, ingénieur pris, en 2007, dans la nasse d'un investissement locatif déficitaire et aujourd'hui à l'initiative d'une cagnotte en ligne – qui totalisait déjà, le 12 février, plus de 9 000 euros – pour aider la lanceuse d'alerte.

Grâce à l'ADIM, la loi a déjà évolué puisque, depuis 2014, les avantages fiscaux Duflot puis Pinel sont circonscrits aux villes où la demande locative est avérée. Mais le contentieux de la défiscalisation, bien décrit dans les ouvrages *Défiscalisation ou défiscalisation* de Claudy Giroz (Porte Voix Editions, 2012) et *Robien, Sellier... Ruinés! Le plus grand scandale de l'après-guerre*, d'Erwan Seznec (le Seuil, 2013), qui évoque 50 000 dossiers, n'en finit pas d'encombrer nombre de tribunaux de grande instance de France. ■

ISABELLE REY-LEFEBVRE